

---

Dubois, Colette, Kasbarian, Jean-Michel & Queffélec, Ambroise. – *L'expansion du français dans les Suds (xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2000, 349 p.

Alain Rouaud

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/etudesafriaines/1485>  
DOI : 10.4000/etudesafriaines.1485  
ISSN : 1777-5353

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2002  
ISBN : 978-2-7132-1429-5  
ISSN : 0008-0055

**Référence électronique**

Alain Rouaud, « Dubois, Colette, Kasbarian, Jean-Michel & Queffélec, Ambroise. – *L'expansion du français dans les Suds (xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2000, 349 p. », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 166 | 2002, mis en ligne le 10 juin 2005, consulté le 19 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/1485> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.1485>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 juin 2021.

© Cahiers d'Études africaines

---

Dubois, Colette, Kasbarian, Jean-Michel & Queffélec, Ambroise. – *L'expansion du français dans les Suds (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2000, 349 p.

Alain Rouaud

---

- 1 Cet ouvrage réunit les communications présentées au colloque tenu les 28 et 29 mai 1998 au Centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence. L'idée de l'organisateur, Daniel Baggioni, sociolinguiste, était de comparer la diffusion du français dans le Sud de la France et dans quelques anciennes colonies françaises. Mais D. Baggioni est mort en février 1998 et ce sont ses amis et collègues qui ont réalisé son projet. Ils publient aujourd'hui – en son honneur – les actes de ces journées.
- 2 Après une guirlande d'hommages à D. Baggioni (G. Dufour, N. Baggioni-Lopez, C. & J.-B. Marcellesi, K. Bochmann, J.-M. Kasbarian) qui s'achève par sa bibliographie (J.-M. Kasbarian), nous entrons de plain-pied dans le sujet avec la seconde partie intitulée « Français imposé, français accepté : le Sud de la France ».
- 3 Après l'édit de Villers-Cotterets (1539) le français devient la langue unique en France. Premier touché à mort : le latin. Un principe se met en place : les peuples soumis à l'autorité de l'État français doivent adopter la langue française, les peuples qui parlent français doivent passer sous l'autorité de l'État français (M. Manzano). La monarchie, inventrice de ce principe totalitaire (p. 62 sq.), à l'origine de bien des malheurs, l'appliquera toutefois avec pragmatisme et se contentera souvent de franciser les élites des pays conquis. À la révolution, il n'y aurait encore eu que 3 millions de « vrais » francophones sur 23 millions de « français » ! (p. 70).

- 4 Les conventionnels, furieux que leurs discours se heurtent à l'indifférence des populations provinciales qui ne les comprennent pas, font du principe un dogme, et posent que la nation ne saurait avoir d'autre langue que celle de l'État. Il faut donc – le mot est de l'abbé Grégoire – « anéantir les patois »<sup>1</sup> pour donner à la seule langue digne de ce nom, celle des « Lumières » et de la « Liberté », la place de langue unique, en France et dans le Monde. Une machine à broyer les langues, et donc les cultures et donc les communautés humaines, est alors mise en marche. Bien qu'il n'y ait plus grand chose à détruire, elle tourne aujourd'hui encore. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'école devient l'élément principal du dispositif coercitif, bientôt suivie par l'armée. Les situations peu différentes défilent, page après page : l'occitan (M. Manzano), le provençal et le « français régional » de Provence (P. Blanchet, M. Gasquet-Cyrus, P. Pasquini, A. Valli), le gascon et le corse (P.-M. Philippi). Si l'ouvrage n'était pas consacré aux seuls Suds, les Nord, les Ests et les Ouests nous auraient fourni quelques exemples édifiants supplémentaires.
- 5 C'est la troisième partie (« Français imposé, français assimilé : les outre-mers ») qui intéressera au premier chef les africanistes. La Troisième République poursuivant outre-mer l'extension territoriale de la France, applique le principe aux peuples colonisés. L'idéologie est simple : elle postule que « ce ne pouvait être qu'un bonheur pour l'indigène d'apprendre la langue de son vainqueur » (p. 183). Supplétifs zélés, l'Alliance française et la Mission laïque voient le jour.
- 6 L'obligation pratique d'être compris (des primes sont parfois versées aux administrateurs et officiers qui parlent les langues africaines) et le manque de moyens conduiront toutefois l'administration coloniale à limiter ses ambitions et même, dans certains cas, à reconnaître une place – de fait plus que de droit – aux « patois » africains. Les choix de l'Église qui, voulant être entendu par le plus grand nombre, utilise volontiers les « idiomes locaux », freine souvent le « tout français ». Il y a aussi des débats récurrents sur la nécessité ou non d'assimiler le colonisé et sur le niveau d'éducation auquel il faut l'admettre à aspirer.
- 7 Au reste, ici comme en métropole, la victime de la francisation, avide de promotion, est, de fait, souvent consentante, voire volontaire : c'est l'effet *formica* du français !
- 8 Dans leurs contributions, M. Michel, R. Chaudenson et Y. G. Paillard examinent l'ensemble du phénomène, dressent des bilans contrastés et évoquent son avatar post-décolonisation : la « francophonie ». Suivent des études spécifiques. P. Soumille et N. Sraieb nous parlent de la Tunisie d'avant et d'après le protectorat et M. El Couri du Maroc. Dans ce dernier pays la France dut comme en Tunisie tenir compte de l'existence ancienne d'un enseignement en arabe mais elle n'hésita pas à distinguer les Berbères des Arabes et à proscrire l'enseignement de l'histoire marocaine. Soulignons à ce propos combien l'interdiction de l'enseignement d'une histoire autre que celle de la France va de pair avec l'imposition du français. Désormais un peuple n'a d'histoire qu'à compter du jour où il a été conquis. Dépossédé de sa langue, vidé de son histoire, le colonisé est alors prêt à subir une transfusion (ou une greffe ?) d'identité<sup>2</sup>.
- 9 A. Queffélec nous présente l'étonnante période (1890-1910) pendant laquelle la France fut tentée d'arabiser l'AOF, par politique coloniale (miser l'islam) et non pas pour respecter les cultures africaines qui se trouvaient de toute manière ignorées. Notons que de nos jours, et au moins au Tchad, l'arabe (l'arabe littéral s'entend), devenu officiel a relevé le rôle impérial(iste) du français et a assigné aux langues africaines –

mais aussi aux « dialectes » arabes – la place de « baragouins ». On pense également aux pays du Maghreb qui arabisent les Berbères, etc.

- 10 P. A. Ndao attire notre attention sur le rôle tenu par l'armée coloniale pour franciser en surface, mais vite, les Sénégalais. C. Dubois montre comment le français a pris le train à Djibouti pour monter à Addis Abeba dans un pays qui n'était pas une colonie française. E. Biloa expose le processus par lequel la France est parvenue à gommer à son profit 34 ans d'influence allemande au Cameroun. R. Goutalier évoque les écoles de filles en Afrique noire et leur retard. Enfin, C. Bavous traite de Madagascar et de ses spécificités : présence ancienne du français et « vocation » du rival méridional à s'étendre à l'île entière.
- 11 La dernière partie (« Français adopté, français menacé : les isolats francophones ») réunit trois études de cas où le français se trouve dans la situation où il a lui-même placé tant de langues et tant de cultures : la dévalorisation et l'élimination lente ou programmée : le Val d'Aoste (J.-M. Kasbarian), Jersey (M. Monteil) et les États-Unis (R. Breton). Trois situations difficiles et quelques « dernières classes » en perspective...
- 12 Sorte de vengeance posthume des langues tuées, des formes « abâtardies » (p. 152) de la divine langue, issues du processus de sa diffusion, peuvent devenir des éléments nouveaux, mais solides, d'identité. Ce sont notamment les cas du « marseillais »<sup>3</sup> et du « français d'Afrique ». Ce phénomène est évoqué par plusieurs auteurs mais n'est pas l'objet d'une contribution spécifique.
- 13 Dans son ensemble, l'ouvrage illustre à la perfection la continuité dans le temps et dans l'espace du dogme fondateur du nationalisme d'État de la France et l'un des mobiles de son impérialisme.

## NOTES

1. Il va sans dire que les concepts de « patois », « jargon », « idiome », « langue régionale », « dialecte local », « langue abâtardie », « langue du terroir », etc., n'ont aucune pertinence (scientifique).
2. Là encore, il y a persévérance et continuité territoriale : dans quelle école de France traite-t-on des sept siècles (845-1532) de l'indépendance bretonne ou du petit millénaire (985-1860) d'indépendance savoyarde ? Etc.
3. Les auteurs qui traitent de la diffusion du français en Provence font une large place aux travaux de A. Brun sur ces sujets.